LA COOPÉRATION AGRICOLE
Construisons en commun l'avenir de chacun

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 avril 2021,

« 1 jeune, 1 solution » & « 1 jeune, 1 mentor » : La Coopération Agricole s'engage pour l'avenir des jeunes et leur insertion professionnelle

Lors d'une conférence de presse ce matin, Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole et Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises ont signé ensemble une convention de partenariat dans le cadre des initiatives gouvernementales « 1 jeune, 1 solution » et « 1 jeune, 1 mentor ». La signature de cette convention témoigne de l'engagement des coopératives agricoles, actrices majeures en matière d'emploi dans les territoires, à soutenir l'emploi des jeunes et à accompagner leur insertion professionnelle, malgré la crise sanitaire et les difficultés que connaissent certaines filières.

En 2020, 3100 jeunes ont été accueillis au sein de coopératives agricoles dans le cadre d'une formation en alternance. Grace à une forte mobilisation du réseau, **les contrats d'apprentissage ont augmenté de 38% par rapport à 2019 et, désormais, plus de 1 000 coopératives sont engagées** dans l'alternance.[1]

Aujourd'hui, La Coopération Agricole affiche l'ambition d'amplifier la mobilisation des coopératives agricoles dans le soutien à l'emploi des jeunes. La convention de partenariat signée prévoit ainsi une **augmentation de coopératives investies dans l'alternance de l'ordre de 15% et porte l'ambition qu'au moins 30% des contrats en alternance** conclus se poursuivent en CDD ou en CDI.

Dans ce cadre, La Coopération Agricole s'est engagée auprès du haut-commissariat à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, à :

- Diffuser auprès des coopératives l'ensemble des mesures d'aides et d'accompagnement à l'emploi des jeunes mises en place par le gouvernement, dans le cadre du volet cohésion du Plan de Relance ;
- Faire connaître et relayer le dispositif et la plateforme « 1 jeune, 1 solution » au sein de son réseau de 2300 coopératives, afin qu'elles y inscrivent leurs offres de stage ou d'emploi.

En outre, fidèle aux valeurs de solidarité qui sous-tendent le projet coopératif, La Coopération Agricole s'est également engagée dans le déploiement du dispositif « 1 jeune, 1 mentor ». Grâce à un partenariat en cours d'élaboration avec le Collectif Mentorat, La Coopération Agricole souhaite favoriser l'investissement dans le mentorat des acteurs de coopératives agricoles, salariés et agriculteurs coopérateurs, et permettre ainsi à chaque jeune, quel que soit son milieu social et sa situation géographique, de trouver sa voie professionnelle et de s'y engager en confiance.

[1] Données OCAPIAT 2019 et 2020

« Cette convention de partenariat en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes est une évidence pour le réseau coopératif, impliqué au cœur du dynamisme économique et social des territoires ruraux. Elle doit notamment nous permettre de renforcer nos liens avec l'enseignement agricole », **déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.** *« Aussi, cet engagement peut être l'occasion, pour les jeunes, de découvrir la diversité des métiers et les opportunités professionnelles qu'offre le secteur alimentaire. Un secteur au cœur des transitions qui a besoin de tous les talents pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, sociétaux, environnementaux et numériques. »*

« L'initiative « 1 jeune, 1 solution » est un plan qui vise à répondre à l'enjeu essentiel de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route qui mène à l'emploi. Pour y parvenir, nous avons besoin de la mobilisation de toutes les entreprises, notamment celles des secteurs agricoles et agroalimentaires, et La Coopération Agricole, par cette convention de partenariat, joue pleinement le jeu de cette mobilisation collective. L'avenir des jeunes passe par cet engagement des entreprises ! », **précise Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises.**

Contacts presse

Guillaume Le Hoan :
07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Hortense Grégoire :
hortense.gregoire@pressario.fr

Angélique Doiteau :
angelique@pressario.fr

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 300
entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA

85,4
milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation)

Plus de **190 000**
salariés (filiales incluses)

¾
des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative

40 %
du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français

93 %
des entreprises coopératives sont des PME ou TPE